

## Note de présentation

### Mission Europe pour la Recherche

---

Comité Social d'Administration du 7 septembre 2023

---

Créée par AMU, le CNRS, l'Inserm et l'IRD, la Mission Europe pour la Recherche a pour objectif de regrouper dans un lieu unique les personnels des établissements partenaires en charge du montage des projets européens de recherche et d'innovation. Basé sur un mode de fonctionnement mutualisé, la Mission a pour ambition de faciliter et d'amplifier la participation des unités de recherche aux programmes européens de recherche et d'innovation.

Il s'agit d'une initiative innovante qui s'appuie sur une dynamique locale de collaboration entre les principales tutelles des unités de recherche du site instaurée de longue date. Cette Mission en cours de création s'appuie sur une volonté de co-construction avec la participation active de nombreux acteurs et notamment les personnels impactés. 11 agents dont 3 AMU sont concernés ; 8 recrutements sont prévus avant la fin de l'année dans le cadre du projet Booster financé par le PIA « ASDESR ».

La cible est d'être opérationnels au 1<sup>er</sup> janvier 2024 avec une installation des équipes sur un lieu unique situé au 4<sup>ème</sup> étage du 63 la Canebière (locaux AMU).

La création de la Mission est conduite en mode projet suivant la méthode agile ; elle s'appuie sur un comité de pilotage, un comité de suivi, des GT thématiques dans lesquels est représenté l'ensemble des acteurs des 4 Etablissements. Un responsable de la Mission Europe pour la Recherche (agent AMU) coordonne le tout pour mener à bien le projet. La Mission comportera deux pôles correspondant au développement d'une part des activités de promotion et de détection et d'autre part à l'ingénierie des projets.

La Direction sera assurée par un « Comité de Direction ». Après une phase d'entretiens en mai, sa constitution est désormais connue : un agent AMU, Responsable de la Mission, et 2 agents CNRS pour la responsabilité du Pôle Promotion Détection et du Pôle Ingénierie. Le Comité pourra être élargi dans le cas de création d'un troisième Pôle.

Une convention de partenariat AMU – CNRS – Inserm– IRD est en cours de rédaction afin de préciser les missions, l'organisation, le pilotage et le fonctionnement de la Mission Europe pour la Recherche.

D'un point de vue organisationnel, la Mission aura pour particularité de s'appuyer sur un organigramme fonctionnel. Chaque agent sera placé sous l'autorité fonctionnelle du Responsable de la Mission sans que ceci ne modifie leur rattachement et leurs droits et devoirs vis à vis de leurs employeurs respectifs.

Les organigrammes hiérarchiques AMU ne sont donc pas impactés :

- La Responsable de la Mission reste sous la responsabilité de la Directrice de la DRV,
- Les 2 agents IGE AMU en charge des projets européens R&D restent sous la responsabilité de la responsable de la Mission.

Depuis le démarrage du projet, une attention particulière est donnée à l'accompagnement des agents impactés par sa mise en place qui se concrétise notamment par :

- L'association des 11 agents aux groupes de travail pour permettre leur participation active dans la phase de conception et construction de la Mission
- Le maintien d'une communication régulière avec les supérieurs hiérarchiques pour identifier au plus tôt les points de difficultés,
- La mise en place de plans de formations pour assurer une montée en compétences sur des points d'ores et déjà identifiés avec les agents (exemples : Formation en juillet sur Horizon Europe pour garantir un socle commun de connaissance, Formations prévues à l'automne sur la Science ouverte, etc...),
- Une réflexion sur un accompagnement éventuel par un prestataire externe dans le domaine de la conduite du changement si le besoin était exprimé.